



LE RÉSEAU

Direction des Laurentides-Lanaudière

Deux mentions ISO 9001 (2000) à la Direction des Laurentides-Lanaudière

Par Isabelle Doyon

Cet automne, deux centres de services sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière ont reçu la certification ISO 9001 (2000). Il s'agit de l'équipe de marquage longitudinal à l'époxy du Centre de services de Saint-Jérôme et de l'équipe de la viabilité hivernale du Centre de services de Joliette en matière de surveillance hivernale des circuits.



L'équipe de marquage longitudinal à l'époxy en opération.

Photo : Lucie Proulx



Un travail rigoureux dans le suivi des procédures qui est aujourd'hui

récompensé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Suite pages 6-7

Inauguration sur le chemin de la Côte-Nord à Mirabel

La seconde phase des travaux est terminée

Par Claude Ouimet

Le député de Groulx, monsieur Pierre Descoteaux, au nom du ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, et le maire de la Ville de Mirabel, monsieur Hubert Meilleur, ont inauguré le 17 novembre dernier les nouveaux aménagements du chemin de la Côte-Nord à Mirabel.

Suite page 10



Messieurs Pierre Descoteaux, député de Groulx et Hubert Meilleur, maire de la Ville de Mirabel, sont entourés des partenaires qui ont collaboré à la réalisation de ce dossier.

Photo : Sylvain Fortier, Clair obscur

Sommaire

Viabilité hivernale	2-3	Un 2 ^e carrefour giratoire à Mont-Tremblant	8
Passages sécurisés par des feux clignotants	4	Des véhicules hors routes dans la municipalité	9
Bilan de la campagne Centraide	5	Charte des paysages naturels et bâtis	9
Deux mentions ISO 9001 (2000) à la DLL ...	6-7	L'affichage publicitaire le long des routes	10





Mot du directeur

Chers partenaires,

La saison de l'hiver est toujours bien remplie au sein de notre organisation. Elle amène généralement son lot de travail à poursuivre avec les nombreux partenaires dans le défi quotidien qu'est la gestion des infrastructures routières des Laurentides et de Lanaudière.

Plusieurs grands dossiers sont inscrits à l'agenda de la Direction des Laurentides-Lanaudière. Nous sommes en continuelle communication avec vous, partenaires du ministère des Transports, afin de réaliser, en concertation, les nombreux projets qui nous tiennent tous à cœur et pour lesquels des études, des consultations publiques ou des rencontres formelles sont nécessaires. Fort heureusement, chacun contribue à l'avancement des nombreux dossiers. Une collaboration qui est très appréciée et qui mérite d'être soulignée.

Durant la saison froide, le ministère des Transports veille à la sécurité des usagers en assurant l'entretien hivernal. Toutefois, l'entretien ne suffit pas; les usagers aussi ont un rôle important à jouer. Pensez-y et adaptez votre conduite!

Dans les pages qui suivent, vous pourrez lire les nombreux projets réalisés par la Direction. Certains sont le résultat d'une collaboration entre les instances gouvernementales et le milieu d'accueil.

Nous avons également inséré un feuillet pour sonder votre appréciation de cet outil de communication qu'est le journal *Le Réseau*. Aidez-nous à mieux répondre à vos besoins en le remplissant et en le retournant par télécopieur.

Bonne lecture!

Mario Turcotte, ing.

C'est l'hiver, MÉFIEZ-VOUS... aussi de vous

La campagne de sécurité routière en conditions hivernales vient tout juste d'être lancée par le ministre des Transports du Québec, M. Yvon Marcoux. Comme par le passé, le Ministère mise sur la collaboration des usagers de la route et les encourage à adapter leurs comportements aux conditions hivernales qui peuvent en surprendre plus d'un, surtout en ce début de saison.

Sous le thème *C'est l'hiver, méfiez-vous... aussi de vous*, cette campagne a pour but de favoriser une meilleure compréhension des risques de circuler en hiver, peu importe les conditions météorologiques, et de développer chez les conducteurs un réflexe d'adaptation aux conditions hivernales, pour leur sécurité et celle des autres. « Cette année, en effet, nous utilisons une approche individuelle en interpellant directement le conducteur, automobiliste ou camionneur, dans le but de le responsabiliser davantage », a mentionné le ministre.



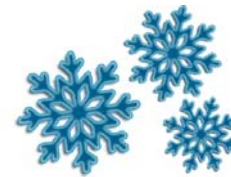
La dernière acquisition du CS de Saint-Jérôme



Photo : Isabelle Doyon

Le directeur national des comptes et des ventes aux parcs gouvernementaux et des services publics de General Motors, Hugh Macdonald, est venu présenter la première génération de camionnette hybride GM au Centre de services de Saint-Jérôme le 28 septembre dernier. Organisée par le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), cette séance d'information a rassemblé, entre autres, quelques représentants de Transports Québec, de la Ville de Saint-Jérôme et du CEVEQ. Par la suite, les participants ont pu observer la nouvelle camionnette hybride Silverado 1500 de GM, soit la dernière acquisition du Centre de services de Saint-Jérôme.

Bien préparé pour survivre à l'hiver



Par Karine Côté

La température estivale est maintenant chose du passé. Eh oui! L'hiver arrivera tôt ou tard, qu'on le veuille ou pas. Afin de pallier les désagréments que peut comporter cette saison, il est important de préparer son véhicule en conséquence et d'adapter sa conduite aux conditions routières imprévisibles.

D'abord, il est important de munir votre voiture de pneus d'hiver parce

que ces derniers sont plus performants que les pneus quatre saisons, tant sur la neige que sur la glace. Premièrement, le caoutchouc des pneus quatre saisons tend à durcir à une température variant entre -8 °C et -10 °C et à perdre de son élasticité à une température au-dessous de -15 °C. Cela diminue son adhérence qui devient nulle sur les surfaces glacées. Deuxièmement, les sillons des pneus d'hiver sont plus profonds et plus mordants, ce qui permet

l'évacuation de la neige. De plus, il faut s'assurer que les pneus sont gonflés à la bonne pression afin d'améliorer la tenue de route et de réduire la consommation d'essence.

Ensuite, il est conseillé de faire inspecter votre véhicule, notamment les freins, la batterie, le système électrique et les niveaux de liquide afin de démarrer l'hiver du bon pied!

Finalement, prévoyez avoir en tout temps dans votre véhicule les objets suivants:

- pelle, balai à neige, grattoir et câbles de survoltage;
- plaques antidérapantes;
- antigel de canalisation;
- sac de sable ou de sel;
- lampe de poche et piles de rechange;
- couvertures et vêtements chauds;
- fanions et fusées de détresse; et
- détecteurs d'oxyde de carbone.

Le Ministère rappelle aux usagers de la route qu'il est important d'adapter son comportement aux conditions routières, notamment en réduisant sa vitesse et en gardant plus de distance avec les autres véhicules. Une chose à ne pas négliger est de déneiger la voiture avant de l'utiliser.

Les employés du ministère des Transports affectés au déneigement des routes travaillent constamment sur le réseau afin d'assurer des conditions de circulation sécuritaires, mais il est aussi du devoir des usagers de conduire prudemment. *Cet hiver, méfiez-vous... aussi de vous!*

Pour en savoir plus, visitez le site Internet du MTQ (www.mtq.gouv.qc.ca).

La viabilité hivernale à la DLL

Par Guy Veillette

La Direction des Laurentides-Lanaudière a la responsabilité de l'entretien d'hiver de près de 2 900 kilomètres pondérés de route. De ce nombre, 24 % est entretenu en régie par les équipes de la Direction des Laurentides-Lanaudière. Afin de déneiger et de déglacer l'ensemble de ce réseau routier, la Direction détient également 35 contrats avec des entrepreneurs privés en déneigement et 32 contrats avec des municipalités.

Aux équipes du Ministère, il faut ajouter 13 contrats de location de camions avec opérateurs, afin de travailler avec les équipes en régie. Près de 14,5 millions de dollars sont nécessaires pour effectuer toutes ces activités dans notre Direction.

Pour réussir à obtenir un réseau routier sécuritaire, il faut que les différents intervenants qui font le déneigement et le déglacage respectent les exigences contractuelles. Pour faire respecter ces exigences de déneigement et de

déglacage, le MTQ possède des équipes de surveillants ou d'inspecteurs du réseau dans chacun de ses centres de services.

En plus d'avoir une bonne expérience en viabilité hivernale au MTQ, nous avons débuté, en octobre 2004, des rencontres d'information sur la météorologie, afin de donner aux personnes qui travaillent dans les centres de services du MTQ des outils qui peuvent les aider à prendre des décisions opérationnelles.



Un exemple de déneigement en tandem du ministère des Transports du Québec.

Photo : Archives

Parc linéaire Le P'tit train du Nord

Passages sécurisés par des feux clignotants

Par Claude Ouimet

L'affluence dans les Laurentides ne passe pas seulement par le réseau routier, mais plusieurs adeptes de plein air profitent du parc linéaire Le P'tit train du Nord pour se déplacer. Afin d'assurer la visibilité de tous et de toutes à la croisée des chemins, le ministère des Transports a une fois de plus innové en installant, au cours du dernier été, des feux clignotants qui fonctionnent avec des détecteurs de mouvement. Ainsi, une première supersignalisation a été installée au-dessus de la route 117, à l'intersection de l'accès au parc linéaire, à Ville de Rivière-Rouge.

Un moyen de communication efficace

Les ingénieurs de la Direction des Laurentides-Lanaudière ont optimisé la rentabilité de la supersignalisation en ajoutant un panneau clignotant pour indiquer l'approche du passage du parc linéaire d'est en ouest. Ainsi, les usagers de la route 117 verront le panneau s'allumer lorsqu'un cycliste, par exemple, sera sur le point de traverser.

La technologie au service de la sécurité

Cette nouvelle mesure de prévention est possible en raison de l'installation de détecteurs de mouvement à l'approche du passage. Ainsi, la présence de toute personne dans la zone détectable aura pour effet de déclencher le signal lumineux. Le signal n'émet pas une consigne d'arrêt pour l'utilisateur de la route mais plutôt une information à caractère préventif.

Une nouveauté qui fait des petits

Ce type d'installation est relativement nouveau; les modifications apportées par le Service des inventaires et du Plan à



Photo : Denys Houde

Saint-Jérôme permettent d'optimiser le rendement et d'instaurer une mesure préventive pour ce genre de passage.

Une potence à l'intersection de la montée Ryan et du parc linéaire Le P'tit train du Nord à Mont-Tremblant est également installée. Cette structure, moins imposante, fonctionne avec un détecteur de mouvement alimenté par un panneau à énergie solaire, contrairement à une source d'énergie électrique classique dans le cas de la supersignalisation à Ville de Rivière-Rouge.

Les nouveaux systèmes de détecteur de mouvement ont été mis en service à l'automne 2004. Cette amélioration s'inscrit notamment au chapitre des actions du ministère des Transports en vue d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Travaux sur la route 344 entre Saint-Placide et Saint-André-d'Argenteuil

« La fin d'une longue attente pour les résidents de ce secteur »

Par Claude Ouimet

Le ministère des Transports du Québec a terminé le projet d'amélioration sur la route 344, entre Saint-Placide et Saint-André-d'Argenteuil. Afin de souligner la fin des travaux qui se sont déroulés en deux phases entre 2002 et 2004, monsieur David Whissell, député d'Argenteuil, a procédé à l'inauguration de cette belle réalisation en compagnie de plusieurs invités. Les travaux qui consistaient à la reconstruction de la route et à la correction de courbes en vue d'améliorer la sécurité des usagers auront nécessité un investissement de 5 000 000 \$.



Photo : Richard LeBlanc

Deux résidentes de la route 344, mesdames Monique Viau et Micheline Paré, monsieur Gérard Ouellet, chef de service du ministère des Transports; suivent, à l'arrière, messieurs Claude Robillard, conseiller municipal de Saint-André-d'Argenteuil, Daniel Beaulieu, maire de Saint-André-d'Argenteuil, David Whissell, député d'Argenteuil et Ronald Tittlit, préfet suppléant de la MRC d'Argenteuil.

Le personnel de Transports Québec s'implique pour Centraide

Par Claude Ouimet

Chaque année, les employés du ministère des Transports du Québec participent activement à la campagne de financement de Centraide—secteurs public et parapublic. Cette année ne fait pas exception. Dans chacune des unités administratives à la Direction des Laurentides-Lanaudière, des activités diverses ont été organisées afin de rassembler le personnel et promouvoir la cause qui est celle de 1 300 000 Québécois et Québécoises qui bénéficient au quotidien des services offerts par les organismes subventionnés par Centraide.

Le personnel

Le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière a une fois de

plus laissé parler son cœur en amassant la somme de 10 517,37 \$. Elle sera remise à Centraide et redistribuée par la suite aux organismes des Laurentides et de Lanaudière qui, par leur mandat, viennent en aide aux gens dans le besoin.

Le gâteau de l'entraide

Au cours de la semaine du 4 octobre dernier, une chaîne de solidarité s'est formée à la Direction des Laurentides-Lanaudière. Le directeur a, à chacune de ses visites dans les unités administratives, offert le gâteau de l'entraide au personnel. Ce gâteau, symbole de la solidarité, prenait tout son sens en cette période particulière où l'appel à la générosité est lancé.

Un parrainage spécial

La Direction des Laurentides-Lanaudière a, cette année, parrainé la Maison Pause Parent de Saint-Jérôme en lui accordant une visibilité durant la campagne. Une autre belle initiative qui contribue à aider les gens qui aident les gens.



Photo : Lise Londe

Le personnel de la Maison Pause Parent ainsi que le Comité Centraide de la Direction.

La tournée du directeur et les efforts de sollicitation

Une stratégie de relations publiques qui permet de recueillir 10 517 \$



Une certification ISO 9001 (2000) pour la viabilité hivernale

Par Marie-Eve Samson

En collaboration avec André Sanschagrín et Marc-André Boulay

L'équipe de la viabilité hivernale du Centre de services (CS) de Joliette vient d'obtenir la certification ISO 9001 (2000) en matière de surveillance hivernale des circuits. Avec l'arrivée de l'hiver et après plus d'un an de démarches, c'est une nouvelle qui arrive à point.

Cette démarche est des plus importantes à l'intérieur d'une activité qui engage plus de 75 p. 100 du budget annuel d'exploitation du réseau. De plus, 90 p. 100 du territoire du CS de Joliette est entretenu l'hiver par des entreprises privées et des municipalités qui ont signé à cet effet 25 contrats avec le Ministère.



Membre de l'équipe responsable du dossier, Jules Tremblay explique : « Le mécanisme existait déjà, mais il n'était pas écrit. » Maintenant, le système est formalisé; le CS donnera de la formation à tous les nouveaux surveillants routiers.

Nous maintiendrons cette certification grâce au travail des employés, notamment des patrouilleurs, à la formation continue, au traitement adéquat des plaintes et à un mécanisme d'audit. Ainsi, le système qualité demeurera pertinent, adéquat et efficace.

Au début décembre, le directeur des Laurentides-Lanaudière, Mario Turcotte, le chef du CS de Joliette, André Sanschagrín, et le responsable qualité de cette certification au CS de Joliette, Guy Lambert, se joindront à toute l'équipe de la viabilité hivernale pour souligner l'événement tant attendu. Ils dévoileront également la politique qualité du centre de services.

La technologie au service des transports

Par Guy Tremblay et Louise Milette

En collaboration avec Daniel Aubé, intégrateur du projet STI Exploitation, Direction de l'Estrie

Dans un contexte où l'évolution de la technologie permet de répondre plus efficacement aux besoins de connaissance du réseau routier, le ministère des Transports participe au projet pilote *Système global de Transport Intelligent* (STI exploitation). La base de ce projet consiste à équiper les véhicules du ministère des Transports ou de contractuels, d'ordinateurs embarqués, de modules de localisation GPS et de sondes (par exemple : la température) permettant, d'une part, de consigner un flot continu de données et, d'autre part, d'assurer le traitement de cette information depuis le véhicule.

Pour ce faire, la firme Signalex a conçu un logiciel de télécommunication véhiculaire qui permet de transmettre les données enregistrées vers un ordinateur central qui les achemine aux différents responsables du suivi, en temps réel ou en différé, selon le besoin.

L'information en temps réel permet d'obtenir une vision globale du parc de véhicules circulant sur le territoire et des contraintes affectant le réseau routier. Cette information alimente des outils d'aide à la décision permettant de

signaler et de corriger efficacement les anomalies (par exemple : la signalisation, l'éclairage et la chaussée) et les événements (par exemple : un accident ou une assistance à l'utilisateur) affectant le réseau routier, de suggérer des taux de pose optimaux de matériaux de déglacage ou de déterminer des parcours optimaux pour simplifier la planification des interventions d'entretien sur le réseau routier.

Une entente contractuelle de trois ans entre le ministère des Transports et la firme Signalex a permis de déployer la technologie proposée par cette firme dans six directions territoriales, dont celle des Laurentides-Lanaudière, sur plus de 70 camions de déneigement et 130 véhicules de surveillance ou d'entretien.

Rappelons que le projet pilote STI est coordonné par la Direction de l'Estrie. Ce projet, qui fait l'objet d'une évaluation périodique auprès des utilisateurs, se termine en décembre 2004. Les autorités décideront ensuite de la pertinence d'étendre ou non cet outil à l'ensemble des unités.

Marquage longitudinal à l'époxy

Le Centre de services de Saint-Jérôme reçoit la mention ISO 9001 (2000)

Par Isabelle Doyon

L'équipe de marquage longitudinal à l'époxy du Centre de services de Saint-Jérôme a reçu officiellement la certification ISO 9001 (2000) au mois d'octobre 2004. Ainsi, lors d'un rassemblement d'employés le 4 octobre dernier, le chef du Centre de services de Saint-Jérôme, Gérald Chartrand, accompagné du directeur, Mario Turcotte, de la responsable qualité du marquage, Lucie Proulx, et du contremaître, Daniel Boucher, ont tenu à féliciter toute l'équipe pour l'excellence de leur travail. Une casquette aux couleurs de l'équipe de marquage a été remise à chaque employé qui a collaboré à l'obtention de la mention.



L'équipe de marquage du Centre de services de Saint-Jérôme ainsi que M. Mario Turcotte, directeur, et M. Gérald Chartrand, chef de service, posent fièrement avec leurs nouvelles casquettes.

M. Chartrand a rappelé que l'accréditation ISO concernant le marquage de la chaussée est un long processus qui demande beaucoup de rigueur. Il a également souligné le travail de M^{me} Lucie Proulx. « Elle a assuré la gestion de ce dossier afin qu'il soit certifié ISO 9001, et je la félicite », de conclure M. Chartrand. Les audits externes, qui se sont déroulés les 15 et 16 septembre dernier, étaient tous conformes. « Ce qui est excellent! », nous indique fièrement la responsable Lucie Proulx.

Le directeur, M. Mario Turcotte, avait lui aussi un mot à adresser à l'équipe de marquage ainsi qu'aux collègues rassemblés au centre de services ce lundi matin. « Je suis très fier de vous tous, mais particulièrement heureux de reconnaître ce matin la qualité du travail de l'équipe de marquage. Votre travail est reconnu sur tout le territoire. Que vous soyez

sur le réseau de l'Abitibi ou celui de l'Outaouais, la qualité de votre travail est la même. Être certifié ISO 9001 (2000) demande une gestion rigide de la procédure, et la certification prouve que vous méritiez les honneurs pour le travail qui a été bien fait. », de dire M. Turcotte.



Par la politique qualité, le Centre de services de Saint-Jérôme, en accord avec la mission du ministère des Transports du Québec, s'engage auprès de sa clientèle et des parties intéressées à :

- lui fournir en tout temps un réseau routier efficace et sécuritaire;
- assurer la mobilité des personnes et des marchandises;
- améliorer la qualité de ses produits et services;

- rendre l'organisation toujours plus performante;
- améliorer en permanence l'efficacité du système de management de la qualité pour accroître la satisfaction du client.

En tant que responsable de la qualité du marquage, Lucie Proulx a eu le mandat d'implanter la politique qualité et s'occupera du suivi de cette dernière. « La norme ISO 9001 (2000) exige que la politique qualité soit revue annuellement afin d'assurer qu'elle soit toujours représentative de ce qui est fait », explique M^{me} Proulx.

Dans le cadre de la norme ISO 9001 (2000), les objectifs qualité doivent être mesurables. Pour la saison 2005, ils visent l'obtention d'un minimum de 90 % à l'inspection visuel de la ligne sur le plan de la qualité pour l'ensemble de la production et la production d'un manuel d'opération pour le camion traceur. Des objectifs que compte bien atteindre M^{me} Proulx.

Ville de Mont-Tremblant

Construction d'un deuxième carrefour giratoire

Par Karine Côté

Le deuxième carrefour giratoire situé à l'intersection de la montée Ryan et de la route 327 à Ville de Mont-Tremblant est maintenant en service. Deux mois ont été nécessaires à la réalisation de cette nouvelle installation qui a débuté en septembre pour se terminer à la fin de novembre.

Qu'est-ce qu'un carrefour giratoire?

Un carrefour giratoire est un aménagement comprenant une, deux ou trois voies de circulation entourant un îlot central. La circulation dans les voies se fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Comment circule-t-on dans un carrefour giratoire?

Pour les automobilistes

Lorsqu'on approche d'un carrefour giratoire, la première règle à suivre, c'est de ralentir. D'ailleurs, la vitesse recommandée est 25 km/h. Pour s'y engager, il suffit de s'insérer dans la circulation sans oublier de céder le passage aux véhicules qui y circulent déjà. Habituellement, un regard à gauche tout en ajustant sa vitesse à celle de la circulation permet de s'y engager sans problème. Cependant, si

la circulation est plus dense, il se peut qu'un conducteur soit dans l'obligation de faire un arrêt complet avant de s'engager. Il est important de ne pas s'arrêter dans un carrefour giratoire, et ce, même si l'on manque la sortie. Il faut plutôt refaire un tour complet et reprendre la sortie désirée.

Pour les transporteurs lourds

Une bande franchissable a été spécialement conçue pour faciliter la circulation des véhicules lourds. Les camionneurs peuvent sans problème circuler sur cette bande franchissable qui se trouve au centre de l'anneau du carrefour. C'est en quelque sorte un espace supplémentaire qui leur est donné pour manœuvrer leur véhicule.

Conditions d'implantation d'un carrefour giratoire

La décision d'implanter un carrefour giratoire à une intersection repose sur plusieurs facteurs. Le ministère des Transports a décidé de procéder à la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la montée Ryan et de la route 327, compte tenu de la grande affluence et de l'augmentation du débit de circulation depuis le déve-



L'intersection de la montée Ryan et de la route 327 à Mont-Tremblant avant la construction du carrefour giratoire.



L'intersection de la montée Ryan et de la route 327 à Mont-Tremblant pendant la construction du carrefour giratoire.

Bilan positif de la saison des travaux routiers

La saison des travaux routiers 2003-2004 s'est, une fois de plus, très bien déroulée. Pas moins de 105 projets ont été réalisés à la Direction

des Laurentides-Lanaudière pour un investissement total de près de 36 M \$ répartis ainsi :



Conservation des chaussées :
28 projets
11,3 M \$

Conservation des structures
17 projets
7,9 M \$

Amélioration du réseau routier
52 projets
13,1 M \$

Développement du réseau routier
8 projets
2,9 M \$

Subventions au réseau municipal
5 projets
675 000 \$

loppement de Mont-Tremblant. Un carrefour giratoire s'adapte bien à une forte croissance des débits, par l'élargissement des entrées et sorties ou de l'anneau. Ensuite, puisque le débit de circulation augmente, les risques de collisions deviennent alors plus importants. Les carrefours giratoires présentent donc une très bonne performance sur le plan de la sécurité routière en ce qui a trait à la réduction du nombre et de la gravité des accidents. D'ailleurs, les avantages sont notamment attribuables à des vitesses modérées aux approches et dans le carrefour. Finalement, l'intersection connaît une proportion élevée de virages à gauche. À la différence des autres types d'intersections, les carrefours giratoires sont très efficaces pour assurer les mouvements de virage à gauche dans les meilleures conditions de sécurité.

Des véhicules hors routes dans la municipalité?

Par Guy Veillette

La pratique de la motoneige et du quad au Québec, ces dernières années, a connu une popularité grandissante, ce qui a entraîné une circulation accrue de ces véhicules sur les chemins publics. L'engouement pour ces pratiques nécessite de mieux structurer ces loisirs qui génèrent d'importantes retombées économiques partout au Québec, particulièrement en région.

En vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), une municipalité peut, par règlement, permettre, sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, la circulation de véhicules hors route (VHR) ou de certains types de véhicules hors route dans les con-

ditions et les périodes de temps qu'elle détermine.

Par contre, ce type de règlement permettant la circulation des VHR sur un chemin public d'une municipalité doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Transports selon l'article 627 du Code de la sécurité routière.

Afin que le ministère des Transports du Québec (MTQ) analyse le règlement, la municipalité doit :

- fournir une carte illustrant les chemins permis à la circulation des VHR dans la municipalité;
- s'assurer qu'une signalisation normalisée sera utilisée pour assurer

la sécurité des usagers de la route et du sentier;

- compléter un tableau des caractéristiques de la route;
- considérer la circulation des automobilistes, des camions, des VHR, des cyclistes, des piétons et autres;
- démontrer qu'elle a consulté le corps policier qui sera chargé de l'application du règlement;
- démontrer que le chemin proposé dans le règlement est la seule alternative et qu'il n'y a aucune autre possibilité de circuler sur un sentier hors route.

La municipalité doit également tenir compte des éléments suivants dans l'élaboration de son règlement :

- la circulation des VHR sur la chaussée et l'accotement doit être limitée au maximum;
- la circulation des VHR sur un accotement asphalté doit être favorisée à la circulation sur la chaussée à la condition que la largeur de celui-ci le permette. Sur un accotement en gravier, des mesures peuvent être requises, afin de minimiser la poussière et la détérioration causées par un quad durant la saison estivale;
- dans tous les cas, si celle-ci le permet, la circulation des VHR à la limite de l'emprise doit être favorisée à la circulation sur la chaussée ou l'accotement.

En terminant, les municipalités doivent prioriser l'aspect sécurité routière sur l'aspect économique dans l'élaboration d'un règlement permettant la circulation des VHR sur leurs chemins publics.

Références : Loi sur les véhicules hors route, Code de la sécurité routière, Règlement sur les véhicules tout terrain, Règlement sur la motoneige.

Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides

Par Claude Ouimet

Dernièrement, le Conseil régional des élus des Laurentides procédait au dépôt officiel de la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides. Le ministère des Transports est un fier partenaire de l'Opération paysages dans la région des Laurentides. En plus d'apporter son soutien au sein de comité adviseur, il met tout en œuvre pour respecter les principes de la charte dans l'élaboration de projets routiers.

Cette préoccupation est primordiale pour le développement durable et le Ministère poursuivra son engagement en respectant les fondements contenus dans la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides tel qu'il l'a fait notamment dans son Plan de mise en valeur des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117.



Messieurs Mario Turcotte, directeur, et Guy D'Astous, biologiste, sont deux acteurs importants à la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports pour veiller au respect de la charte dans le domaine des transports.

Photo : Isabelle Doyon

Saviez-vous que...

l'affichage publicitaire le long des routes est réglementé?

Par Marie-Eve Samson

Saviez-vous que... l'affichage publicitaire le long des routes est réglementé? En effet, il existe deux lois à ce sujet, dont nous présentons ici les points les plus importants.

La Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation (L.R.Q., chapitre A-7.0001) prévoit des règles pour les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes. Quant à la Loi sur la publicité le long des routes, elle ne s'applique pas sur le territoire d'une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes ou une réserve indienne. Nous nous concentrons ici sur cette dernière loi.

La Loi sur la publicité le long des routes s'applique à la publicité le long des routes entretenues par le ministère des Transports (MTQ) en application de la Loi sur la voirie (chapitre V-9), ainsi que dans les limites et aux abords des haltes routières et belvédères qui les bordent, sauf :

1. à la signalisation ainsi qu'à tout autre message destiné au public placés en application du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) ou placés par une municipalité sur son territoire ou par une commission scolaire;
2. à la signalisation placée par une entreprise d'utilité publique pour annoncer un danger ou indiquer ses services;
3. à une inscription placée sur l'emplacement d'un édifice du culte ou d'un cimetière.

Alors, prenez note que...

- Toute publicité commerciale ne peut être placée à moins de 300 mètres de la route lorsqu'elle se trouve dans une zone scolaire ou dans une courbe où la signalisation routière indique une vitesse réduite.

Toutefois, la loi permet l'affichage publicitaire à moins de 300 mètres, ailleurs qu'aux endroits indiqués plus haut, à condition de respecter les règles de dimension des panneaux, de hauteur d'installation et de dégage-

ment de la route. Il est important de noter qu'un permis émis par le MTQ est requis pour installer une publicité à moins de 300 mètres de la route.

La publicité non commerciale, telle que la publicité des gouvernements, est réglementée différemment. Sans nommer toutes les restrictions, sachez que...

- Lorsqu'elle concerne une élection, un référendum ou tout événement spécial désigné par le gouvernement, cette publicité doit être enlevée dans les 15 jours qui suivent l'événement.
- Lorsqu'elle concerne une fête populaire ou un événement sportif, culturel, religieux ou patriotique, cette publicité doit être enlevée dans les 15 jours qui suivent l'événement. En outre, dans le territoire d'une municipalité locale, au plus deux publicités concernant un même événement mentionné ci-dessus peuvent être placées le long d'une même route.

Donc, gardez en tête que la publicité le long des routes est toujours réglementée et que cet article n'est qu'un résumé des nombreux règlements sur l'affichage près des routes. Il est donc important de toujours vérifier les lois auprès des autorités concernées lorsque vous voulez afficher de la publicité. N'oubliez pas que l'affichage sans permis est illégal, sous peine de sanction. Pour toute demande d'affichage, adressez-vous au Centre de services du MTQ le plus près de chez vous.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet du MTQ à l'adresse suivante :
<http://www.mtq.gouv.qc.ca/fr/services/documentation/lois>

La seconde phase des travaux est terminée (suite)

Les travaux d'amélioration sur le chemin de la Côte Nord, réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la Ville, ont nécessité un investissement de l'ordre de 3 700 000 \$, dont 90 % étaient assumés par le gouvernement du Québec. Réalisés en deux phases, les travaux visaient à améliorer la sécurité routière et à assurer la fluidité de la circulation sur le chemin de la Côte-Nord situé entre le chemin Chicot Nord et l'autoroute 15 à Mirabel.



Photo : Marie-Eve Samson

Assurez-vous d'être toujours bien informés avant d'afficher aux abords des routes du Québec. La Loi sur la publicité le long des routes est accessible, entre autres, sur le site Internet du ministère des Transports du Québec.

Forum MUTA 2004

Transports Québec y était

Par Isabelle Doyon

Sous le thème *Faites le plein... de solutions sensées pour une société durable*, la troisième édition du Forum international sur la mobilité urbaine et le transport avancé se déroulait à Mont-Tremblant les 15, 16 et 17 septembre dernier. L'événement a rassemblé 400 participants et experts, dont une dizaine de représentants de Transports Québec.

Journée grand public

Le samedi 18 septembre se tenait dans le centre-ville de Saint-Jérôme une journée grand public avec au programme une foule d'activités pour toute la famille. Parmi les activités de la journée, les commanditaires de MUTA ont participé à un rallye en vélo électrique sur le parc linéaire Le P'tit train du Nord reliant Mont-Tremblant et Saint-Jérôme.



Photo : Luc Beaudin

Le trio de Transports Québec participant au rallye en vélo électrique, Monique Gariépy et Marie-Eve Samson, de la Direction des Laurentides-Lanaudière, et Richard Laparé, de la Direction de Laval-Mille-Îles, en compagnie du maire de Saint-Jérôme et président du CEVEQ, Marc Gascon.



Photo : Luc Beaudin

Les deux camionnettes hybride Silverado 1500 de même que la Prius de Transports Québec faisaient partie des 80 véhicules qui ont participé à l'écolo parade. La population a pu essayer ces véhicules au cours de la journée.

Le covoiturage... ça vous intéresse?

Par Claude Ouimet

Depuis le mois de novembre dernier, le ministère des Transports du Québec met sa banque de covoiturage à la disposition des usagers de la route qui habitent les régions des Laurentides et de Lanaudière.

Depuis quelques années, Transports Québec allait de l'avant avec un projet pilote mis en place pour atténuer les impacts de déplacements attribuables à un important chantier dans la région de Québec. Réalisant le succès de cette mesure temporaire, le Ministère a mis en permanence à la disposition de plusieurs usagers la banque de gestion des données utilisée pour assurer le covoiturage un peu partout au Québec.

Pour accéder à cette banque, les personnes intéressées doivent consulter la rubrique *Information routière* dans le site Internet du ministère des Transports (www.mtq.gouv.qc.ca). Ainsi, afin de partager le trajet entre le travail et le domicile ou entre l'établissement d'enseignement et le domicile, les intéressés pourront offrir des places dans leur voiture ou tout simplement consulter les offres qui y sont déposées.

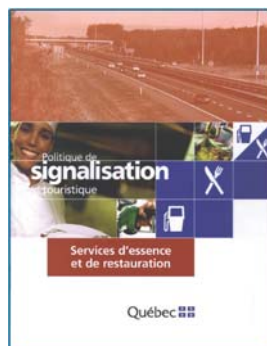
Le covoiturage... pourquoi pas?



Nouvelle publication

Le document *Politique de signalisation touristique - Services d'essence et de restauration*, édité conjointement par le ministère des Transports et Tourisme Québec, décrit la signalisation des services d'essence et de restauration située à proximité des autoroutes.

Cette publication peut être consultée à l'adresse www.bonjourquebec.com sous l'onglet *Tourisme Québec*, en cliquant sur les rubriques *programmes/normes/touristiques/signalisation touristique*.



Pour tout
savoir!



Pour tout savoir!

Toute l'information essentielle à la planification de vos déplacements sur le réseau routier du Québec au même endroit : un seul numéro de téléphone, une seule adresse Internet!

L'Inforoutière

Pour connaître les conditions routières, les travaux en cours et obtenir des renseignements généraux.

Également, pour signaler des incidents sur le réseau routier, et formuler des plaintes et des commentaires.

L'Inforoutière
Inforoutiere.qc.ca
1 888 355-0511 ou #0511
Transports Québec

Ministère des Transports du Québec Direction des Laurentides-Lanaudière

- Service des inventaires et du Plan
- Service des projets
- Service des liaisons avec les partenaires et les usagers
- Service du soutien à la gestion

222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9
Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072
Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca

CENTRE DE SERVICES DE SAINT-JÉRÔME

4, boulevard de La Salette
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5G5
Téléphone : (450) 569-3064
Télécopieur : (450) 569-3073

CENTRE DE SERVICES DE LACHUTE

805, chemin Béthanie C.P. 368
Lachute (Québec) J8H 3X9
Téléphone : (450) 562-0221
Télécopieur : (450) 562-1918

CENTRE DE SERVICES DE MONT-LAURIER

847, boulevard A-Paquette
Mont-Laurier (Québec) J9L 1L6
Téléphone : (819) 623-1041
Télécopieur : (819) 623-4255

CENTRE DE SERVICES DE JOLIETTE

COORDINATION TERRITORIALE DE L'EXPLOITATION

1163, boulevard Manseau
Joliette (Québec) J6E 3G9
Téléphone : (450) 759-5661
Télécopieur : (450) 755-6508

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE MONT-TREMBLANT

1501, route 117
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X9
Téléphone : (819) 425-2781
Télécopieur : (819) 425-8552

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-VÉRONIQUE

121, boulevard Fernand-Lafontaine (opérationnel en période estivale seulement)
Sainte-Véronique (Québec) J0W 1X0
Téléphone : (819) 275-3411

SOUS-CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-JULIENNE

2502, Route 125 (opérationnel en période estivale seulement)
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0
Téléphone : (450) 834-8511

www.mtq.gouv.qc.ca

Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement ou pour obtenir des copies additionnelles, vous pouvez communiquer avec Pierrette Larivière au (450) 569-7414, poste 4015 ou à l'adresse électronique suivante : pilariviere@mtq.gouv.qc.ca

Rédaction : Karine Côté, Isabelle Doyon, Louise Milette, Claude Ouimet, Marie-Eve Samson, Guy Tremblay, Guy Veillette

Mise en page : Isabelle Doyon

Révision linguistique : Isabelle Turgeon

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401 Tirage : 300